



PRÉSIDENCE

---

MESSAGE DE MONSIEUR CHRISTIAN PONCELET,  
PRÉSIDENT DU SÉNAT,

À L'OCCASION DE L'HOMMAGE RENDU  
PAR LE BARREAU DE PARIS À GASTON MONNERVILLE  
« AVOCAT ET DÉFENSEUR DES VALEURS RÉPUBLICAINES »

Lundi 14 avril 2008

Maison du Barreau

Monsieur le Bâtonnier,

Maîtres,

Mesdames,

Messieurs,

Monsieur le Président du Sénat aurait apprécié de prononcer lui-même l'hommage de son illustre prédécesseur. Il l'a d'ailleurs fait en plusieurs occasions, notamment à Cahors, la terre d'élection de Gaston Monnerville et, il y a moins de deux ans, lors de l'inauguration de l'esplanade Gaston Monnerville, à proximité du Sénat.

Monsieur Christian Poncelet, retenu par d'autres obligations de sa charge, m'a demandé de vous assurer de son respect pour vos personnes et de sa considération pour vos fonctions. Il m'a aussi demandé d'évoquer devant vous trois périodes exemplaires de la vie de Gaston Monnerville : l'enfant de la République, l'avocat, le Président du Sénat.

\* \* \*

\*

Le parcours de cet exceptionnel enfant de la République commence en Guyane, dans une famille de mulâtres dont le père fonctionnaire est révoqué pour avoir refusé au gouverneur de voter pour le candidat du pouvoir. Elu communal, élu local, puis national, Gaston Monnerville s'engage au service du bien commun, dans cette terre alors coloniale, en se forgeant une conviction de l'égalité trempée dans la différence de la couleur de la peau. La devise de notre République sera un repère constant pour celui qui se battra en permanence pour ces lointains territoires.

Sous secrétaire d'Etat aux colonies dans les deux gouvernements Chautemps en 1937 et 1938, il lance l'idée du fonds d'investissement pour le développement économique et social. Celui-ci, mis en œuvre en 1945, permet pendant plus de 60 ans de promouvoir l'activité économique, et de fonder la dignité des habitants d'outre-mer sur la création de richesse dans ces territoires, en complément des aides de solidarité apportées par la métropole. Il obtient également, en tant que Président de la Commission de la France d'outre-mer en 1945, un nouveau statut départemental pour ces territoires, en les intégrant à la République sur un pied d'égalité institutionnelle.

Alors qu'il a été porté aux plus hautes responsabilités, Gaston Monnerville restera toujours fidèle à ses origines en déclarant, je cite : « Le fils d'outre-mer que je suis doit tout à la République. C'est elle qui, dans ma Guyane natale, est venue m'apporter la dignité et la culture. C'est elle qui m'a tout appris, et qui a fait de moi ce que je suis. »

\* \* \*

\*

Quant à Maître Monnerville, son engagement d'avocat se fonde d'abord dans la lutte contre toute discrimination, en fonction de la couleur de la peau ou du lieu de la naissance.

Militant de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, Gaston Monnerville a une conception exigeante de la fraternité, avec un goût pour le débat d'idées, des convictions fortement assumées, mais aussi une tolérance pour celui qui ne pense pas comme lui.

Gaston Monnerville passe par l'école du Barreau et se forme dans l'ombre du ténor au talent incontesté, Maître César Campichi, qui fut plusieurs fois ministre.

Avocat au barreau de Toulouse de 1918 à 1921, Gaston Monnerville y est nommé, cette dernière année, secrétaire de la conférence. Il rejoint ensuite le barreau de Paris, où il devient, là encore, secrétaire de la conférence en 1924.

Il est représentatif de ce que Daniel Halévy a appelé la « République des avocats ». Belle école politique en vérité que celle qui conduit à toujours arbitrer entre le droit et les faits, à toujours garder à l'esprit les principes fondateurs, à s'habituer à la contradiction, et à compter aussi sur la puissance du verbe.

Le métier d'avocat forme au noble combat des idées. C'est là que Gaston Monnerville gagne ses premiers galons, et sa notoriété, dans « l'affaire Jean Galmot » où il obtient l'acquiescement d'émeutiers de Cayenne qui avaient manifesté à l'annonce de la mort de Jean Galmot, ancien journaliste dreyfusard, député de la Guyane, qu'ils croyaient avoir été assassiné. « Acquiescer », avait-il dit aux jurés, « c'est montrer à vos frères guyanais le vrai visage de la France, la France généreuse et compréhensive, la France éprise d'idéal, la France de justice et de paix. »

Le métier d'avocat enseigne aussi l'équilibre, la discussion, la délibération. Le mot « délibération », dont les parlementaires connaissent tous le sens, vient du mot latin « libra » qui désigne la balance. Le souci de l'équilibre, de l'harmonie des institutions et des êtres est profondément présent dans la formation de Gaston Monnerville.

Orateur hors pair, élu d'un département, le Lot, et d'une région, le Sud-ouest, où l'on n'est pas insensible au talent oratoire, il sait mieux que personne que les choses humaines ne peuvent se résumer à des dossiers, et que le politique doit sans cesse donner du sens, expliquer, convaincre. L'orateur n'a vraiment réussi que s'il parvient, selon la formule célèbre, à éveiller l'humain en l'homme.

\* \* \*

\*

L'homme politique Gaston Monnerville, devenu Président de la Haute Assemblée, a aussi mis ses talents d'avocat au service de la défense intransigeante du Parlement et du bicamérisme. Il ancre ainsi une foi inébranlable en la liberté et en la démocratie, n'hésitant devant aucun combat. Mais comme il le soulignait : « La défense des libertés et l'égalité des droits est un combat sans fin ! »

Ainsi, dans les circonstances dramatiques de 1940, Gaston Monnerville, déjà parlementaire et ancien ministre, demande à rejoindre le front. S'il est absent lors du vote des pleins pouvoirs à Pétain, ce n'est pas seulement parce qu'il se refuse à ce vote, c'est parce qu'il s'est déjà engagé. Servant à bord du cuirassé « Provence », il vit douloureusement la disparition de la flotte française à Mers El Kebir. Cependant, Gaston Monnerville a d'emblée fait la même analyse que le Général de Gaulle. Le territoire métropolitain est envahi ; mais il reste l'outre mer et l'Empire pour continuer la lutte.



Ensuite, Gaston Monnerville s'engage naturellement dans la Résistance, au sein du mouvement « Combat ». Après l'invasion de la zone dite libre, il rejoint le maquis auvergnat. Homme politique d'expérience pendant l'avant guerre, cette action dans la Résistance lui ouvre, à la fin de la deuxième guerre mondiale, les portes de l'Assemblée consultative provisoire qui siège en septembre 1943 à Alger, puis au Palais du Luxembourg à partir du 7 novembre 1944.

Après l'échec du referendum proposant une constitution monocamérale à laquelle il s'est vigoureusement opposé, il approuve en octobre 1946 le rétablissement d'une seconde chambre, le Conseil de la République, même si celle-ci n'a que des pouvoirs limités. Il y sera élu d'abord en Guyane en 1946 puis, sur la suggestion d'Henri Queille, dans le Lot de novembre 1948 à mars 1974.

Candidat de consensus, il devient, dès le 14 mars 1947, Président du Conseil de la République. Gaston Monnerville saura ensuite se faire réélire invariablement au début de chaque session parlementaire, comme c'était la règle sous la IVème République, ce qui démontre son aura parmi ses pairs.

Malgré les pouvoirs constitutionnels réduits du Conseil de la République, il fait entendre avec autorité la voix de la Haute Assemblée, défendant durant les douze années de sa présidence sous la IV<sup>ème</sup> République, une conception exigeante de la seconde chambre, et le rôle de premier plan qu'il entend lui faire jouer.

Dans la période de transition mouvementée du printemps 1958, Gaston Monnerville ne ménage pas sa peine pour faire prévaloir auprès de son collègue du groupe de la Gauche démocratique, le Garde des Sceaux Michel Debré, ses vues sur le retour à un Sénat digne de ce nom, un Sénat législateur à part entière et contrôleur vigilant de l'action du Gouvernement.

Le défenseur acharné du bicamérisme obtient gain de cause. La Constitution de la V<sup>ème</sup> République lui offre même un second succès, plus éphémère, celui de la création de la « Communauté », réunion des pays attachés à la France.

Pour autant, derrière l'accord sur les institutions pointent déjà des désaccords avec le Gouvernement, notamment à l'occasion de la rédaction du Règlement du Sénat en 1959. Percent également, chez le Président de la Haute Assemblée, des désillusions croissantes sur l'évolution de l'outre-mer et sur l'indépendance des anciennes colonies, qui trouvent leur apogée dans le conflit avec le Général de Gaulle sur le referendum de 1962.

Gaston Monnerville conteste alors, avec la dernière énergie, la voie référendaire de l'article 11 de la Constitution empruntée par le Général pour faire adopter l'élection du Président de la République au suffrage universel direct.

Le juriste pointilleux, le parlementaire sourcilleux de ses prérogatives, dénonce la « forfaiture » sur ce qu'il considère être un détournement de procédure. Mot qui restera associé à celui qui a dit « non » au Général de Gaulle.

Même si le Président du Sénat d'aujourd'hui, Christian Poncelet, approuve la réforme du Général, il ne peut qu'admirer la force intérieure et le courage politique de ce grand républicain qu'est Gaston Monnerville, resté fidèle jusqu'au bout à ses convictions.

Après 22 ans de présidence, et à nouveau en désaccord avec le Général de Gaulle sur la réforme contestée du Sénat, Gaston Monnerville quitte il y a 40 ans le Petit Luxembourg, à l'automne 68, après avoir défendu sans faillir le bicamérisme et le Sénat qu'il aimait tant.

Pour illustrer devant vous, juristes éminents, cette véritable odyssée de 95 ans, je me contenterai, en concluant mon propos, de citer une dernière fois aujourd'hui Gaston Monnerville lui-même : *« Tous les mouvements de liberté et de démocratie à travers le temps et les pays revêtent toujours la même forme : l'instauration ou le respect de la loi. »*

Je vous remercie de votre attention.

\*

\*                   \*